

À l'occasion de la première assemblée générale du collectif Touche Pas à Ma Forêt – Pour le Climat, les représentants des associations fondatrices et les Shifters Palois ont alerté les militants sur les conséquences du projet E-CHO

Collectif Touche Pas à Ma Forêt - Pour Le Climat
29/01/2024



© André Dutter

Vendredi 26 janvier s'est tenu à Navarrenx la première assemblée générale du collectif Touche Pas à Ma Forêt - Pour le Climat, qui compte à présent 41 associations nationales et régionales* opposées au projet E-CHO d'Elyse Energy de construction de trois usines à Lacq (64). Une centaine de militants, venus de tout le département, ont pu assister à une conférence de presse organisée par le collectif, avant de poser eux-mêmes leurs questions aux intervenants, à savoir Henri Pépin, physicien et membre de la SEPANSO 64, Jean-Claude Dutter, président de l'ACCOB, Sylvain Chevallier, président de l'APQV, Bernard Gailté et Bernard Lalanne du groupe local des Shifters.

Henri Pépin a commencé par une présentation du coût carbone du projet, dont Elyse prétend qu'il peut éviter l'émission de 660 000 t de CO₂. Or, le complexe industriel prévu consommera annuellement 300 000 tonnes de matière ligneuse sèche, soit 500 000 tonnes de bois vert, ce qui correspond à une surface de forêt d'environ 10 000 ha. Si l'on coupe 10 000 ha d'une forêt tempérée, cela fait 2 millions de tonnes de moins de CO₂ prélevées dans l'atmosphère. Même si l'on replante des arbres, ils mettront plusieurs décennies avant de stocker du carbone de façon significative. Entre 2027, date de la mise en service du complexe industriel d'E-CHO et 2050, date à laquelle nous devons avoir atteint la neutralité carbone, le stockage de CO₂ par les jeunes arbres sera loin d'être suffisant pour compenser la perte du puits carbone dû à la récolte de 10_000 ha d'arbres par an.

Elyse ne tient pas compte de ce coût carbone d'une récolte, préférant se baser sur une comptabilité selon laquelle l'émission de CO₂ associée à une récolte est supposée être compensée par une absorption équivalente de CO₂ antérieure ou postérieure. La biomasse forestière est ainsi considérée par Elyse comme une ressource, non seulement « renouvelable » à long terme, mais comme étant renouvelée dès son utilisation. Cela ne tient compte ni de l'échelle de temps nécessaire au renouvellement d'une forêt et au maintien de sa capacité de séquestration du CO₂, ni de l'échéance à laquelle font face tous les pays signataires des Accords de Paris, à savoir l'obligation d'atteindre la neutralité carbone en 2050. «Le projet dit qu'il décarbone, ce qui est faux, car loin de décarboner, il carbone beaucoup !» a insisté Henri Pépin. En cause, une décision de l'Union Européenne, qui exige que l'aviation atteigne 35% d'e-kérosène en 2050 (directive Refuel II). « Il y a eu une très grosse pression de la communauté scientifique internationale pour ne pas aller dans cette direction. Si cela avait été appuyé par la Commission, on ne parlerait pas de cette usine aujourd'hui,» a expliqué Henri Pépin.

Le groupe local des Shifters¹, qui s'est attaché à effectuer «une étude impartiale du projet E-CHO», arrive à la même conclusion concernant le coût carbone du projet. Ils constatent que la capacité biologique de stockage de CO₂ par l'écosystème forestier a été divisée par deux en dix ans, alourdissant le bilan carbone françaisⁱⁱ, et « BioTJet consommera à lui seul 1,7% de la production moyenne de bois vif commercialisée en France. » Alors

que cette usine ne produira au mieux que 1,3% des besoins nationaux en kérosène, à l'échelle nationale une généralisation du procédé vise à produire 2,8 millions de tonnes de kérosène par an à l'horizon 2050 (soit la moitié de la demande nationale de kérosène de 2022). « Il faudrait 16 millions de tonnes de biomasse soit 31% de la récolte totale actuelle et 43% de la récolte commerciale, » a expliqué Bernard Galtié. « La pression environnementale sur la ressource exercée à l'échelle des forêts de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie par BioTJet, et à l'échelle de la forêt française en cas d'une généralisation n'est pas soutenable en l'état. »

Pourtant, les biocarburants que produirait le projet E-CHO n'auraient qu'un effet non mesurable sur les émissions des transports, selon lui, tandis que la consommation de kérosène n'a de cesse d'augmenter (+ 9 % en 2023). Actuellement le transport aérien en France représente environ 20 millions de tonnes d'émissions pour le trafic international et 5 million de tonnes pour le trafic intérieur. L'industrie souhaite doubler la flotte française d'ici 2050 (de 23 000 avions aujourd'hui à 43 000), avec, à la clé, une augmentation dramatique des émissions de CO2. Comme l'expliquent les Shifters dans un communiqué publié à l'occasion de cette conférence de presse: « Le secteur aérien ne peut être décarboné que par une très forte réduction du trafic aérien, de l'ordre d'un facteur 3. Ce constat est partagé par l'Agence Européenne de l'Environnement, qui pose également le problème en ces termes, voire alerte, du fait des conflits d'usages potentiels et de l'affaiblissement de la séquestration carbone "biologique" » par la forêt.

Lors de sa présentation, Jean-Claude Dutter de l'ACCOB s'est aussi inquiété du devenir de la forêt, qui, si le projet est réalisé «serait mise à mal sur toute la chaîne des Pyrénées, des Landes, du sud du Massif central, en allant jusqu'à la Méditerranée.» Il a évoqué le précédent de la centrale de Gardanne, qui devait déjà employer toute la biomasse ligneuse du pourtour méditerranéen jusqu'au Massif central, mais a du finalement s'approvisionner en bois en Amérique du Sud à hauteur de 50% de sa matière première. " Donc aujourd'hui, on peut se poser la question de savoir où E-CHO va trouver ces 500 000 t de matière première, de bois ?, » s'est interrogé Jean-Claude Dutter. Il a aussi pointé un conflit d'usage avec E-CHO qui s'approprierait la ressource aux dépens des petites scieries, du bois d'oeuvre et du bois énergie, entraînant probablement une flambée des prix.

Un autre conflit d'usage concerne l'électricité. L'installation d'E-CHO aura une efficacité énergétique (rapport énergie sortante / énergie primaire) limitée, largement inférieure à 50%, selon les Shifters, mais son besoin important en énergie électrique va entrer en compétition avec les besoins essentiels (transports, les pompes à chaleur, production d'hydrogène...). L'électrolyseur de 520 MW, qui doit fournir l'hydrogène pour les usines, a une puissance de «deux fois la puissance appelée dans les Pyrénées Atlantiques», a précisé Bernard Galtié, et il n'y a pas d'expérience industrielle sur des électrolyseurs de cette puissance. « Il y a des éléments dans ce système là, qui sont à l'état de la recherche. C'est un projet pilote industriel qu'ils font là.»

Et Bernard Galtié de citer le PDG de TotalEnergies, Patrick Pouyanné, qui, auditionné par le Sénat en avril 2023, a mis en garde contre la mise en place à l'échelle industrielle d'une technologie qu'il estime ne pas être viable : « On ne sait pas fabriquer du 2Gⁱⁱⁱ à base de déchets forestiers ou végétaux, aujourd'hui à l'échelle industrielle (...) On a mis beaucoup d'argent, avec Shell et les autres. Mais on arrive sur des filières de biotechnologie. Cela marche en labo, en pilote, mais cela ne marche pas à l'échelle industrielle. » Effectivement, une usine de fabrication de biocarburants à base de biomasse forestière, comme celle d'Elyse a échoué aux Etats Unis, après avoir englouti \$74,1 millions de subventions publiques. En Grande-Bretagne, le National Audit Office (l'équivalent de notre Cour des Comptes) a épinglé la production d'électricité à base de biomasse, en questionnant le gouvernement quant à la durabilité de la ressource.^{iv}

De même, Jean-Claude Dutter a exprimé son inquiétude quant à l'association au projet de la plus grande coopérative industrielle de sylviculture, Alliance Forêt Bois, qui pratique des coupes rases, remplaçant les forêts vivantes de feuillus par des plantations de résineux ou de peupliers. « Quand on rentre dans une forêt de résineux, on n'entend rien et, à partir du moment où l'on déboise la forêt, les coléoptères, les chauves-souris et les oiseaux disparaissent. Est-ce qu'un jour on va dire que dans nos forêts de feuillus des Pyrénées 'on entend plus rien' ? On ne peut pas laisser faire ça ! » Lors de toutes les réunions de concertation sur le projet, a-t-il dit,

seule la fédération de pêche avait évoqué la question de l'impact sur la biodiversité. « Avec des rejets dont les températures vont jusqu'à 30°C, la biodiversité aquatique sera aussi mise à mal, » s'est-il alarmé.

L'impact sur la biodiversité aquatique pose donc également problème, comme l'a souligné Sylvain Chevallier, président de l'APQV. Elyse prévoit de prélever 8 millions de m³ par an dans le gave de Pau, mais d'importantes incertitudes subsistent quant à la consommation d'eau nécessaire au fonctionnement de l'électrolyseur de 500 MW, ce qui fait que ces prélèvements seront vraisemblablement supérieurs. Les électrolyseurs à l'essai ailleurs sont de 100 à 200MW, et ils utilisent d'ores et déjà autant d'eau que la quantité prévue par Elyse pour un électrolyseur de 500MW.



De plus, comme le pointe l'agence de l'eau Adour Garonne, le projet ne tient compte ni du plan de sobriété nationale (qui impose à tous de baisser leurs prélèvements de 10 % d'ici 2030), ni des variations de débit saisonnières du gave de Pau, ni de la baisse du débit depuis 2000. Or, depuis 2012 la diminution du débit est devenue significative, en raison, notamment, du tarissement des sources pyrénéennes : « On est dans un territoire qui va avoir tendance à s'assécher, alors qu'on était la région la plus arrosée de France. On ne le réalise pas, parce qu'on a vécu là, mais les flux de vent ont changé, on a maintenant des flux de sud, des vents d'est, qui assèchent énormément, » a mis en garde

Sylvain Chevallier.

© André Dutter

Il se profile donc un troisième conflit d'usage autour de l'eau, car E-CHO n'est pas seul à avoir besoin de prélever de l'eau dans le gave. La culture du maïs s'est développée, nécessitant de plus en plus de prélèvements en période d'étiage, et l'hydro-électricité, d'abord développée en amont de nos régions, est prévue maintenant également sur les gaves et leurs affluents. Tout cela alors que « finalement, la ressource à protéger, c'est l'eau potable." Se pose aussi le problème de la pollution du Gave de Pau, avec une augmentation de 6% de nitrates dans l'eau en 20 ans et la présence croissante de polluants éternels. « Là où on devait avoir entre 0 et 5 nanogrammes par litre de ces polluants éternels, en amont, on en trouve 1400/1500 nanogrammes!» a constaté Sylvain Chevallier.

Contact presse : Jeanne Ophuls – tél : 0784716686, mél : tpmf.climat.presse@gmail.com

***Associations membres du Collectif Touche Pas à Ma Forêt - Pour Le Climat:** Association A.B.R.E.S, Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Bager (ACCOB), Aiherra Bizirik, Association pour la Qualité de Vie en Béarn des Gaves (APQV), Association Arcangues-Bassussarry, Association de Défense des Milieux Aquatiques, Association Su Askî, ATTAC 64, ATTAC Béarn, ATTAC Pays Basque, Au pied des arbres, Bassussary Notre Environnement, Bénesse Environnement, Bizi !, Collectif Barthes-Tarnos, Collectif des Associations de Défense de l'Environnement Pays basque Sud des Landes (CADE), Collectif URAMAP, Forêt Préservées, GNSA-64, GNSA-Capbreton, GNSA-France, GNSA-Pau-Pyrénées, la Confédération paysanne, les Amis de la Terre des Landes, les petites singularités, l'Étincelle2.0 Bayonne, LPO Occitanie, Liken Arboretoom, Lurzaindia, Mouguerre Cadre de Vie, Nivelle-Bidassoa Urrugne, Non LGV Nord Landes et Marsan, Protection Arbres et Faune (PAF), Pyrénées Re-belles, Réseau Ostia, SÉPANSO-64, SÉPANSO-Pays Basque, SOS Forêt Pyrénées, Syndicat ELB, Touche Pas à Ma Forêt-Pyrénées, Ustarritz Défense de l'Environnement.

Site : <https://www.toucheapasamaforet.eu/>

Facebook: <https://www.facebook.com/TPMF.PLC/>

Twitter: https://twitter.com/TPMF_climat

Pétition : https://www.petitionenligne.net/usine_e-cho_non_merci

ⁱ The Shift Project (abrégé « TSP » ou « le Shift ») est une association française créée en 2010 et un laboratoire d'idées qui s'est donné pour objectif l'atténuation du changement climatique et la réduction de la dépendance de l'économie aux énergies fossiles, particulièrement au pétrole.

ⁱⁱ Voir bilan UTCATF

ⁱⁱⁱ Biocarburant de deuxième génération

^{iv} FT du 24 janvier : <https://on.ft.com/3vZnJJc>